

Desroches décide de tout, Poivre prévient de son irresponsabilité

Le 3 novembre 1770. Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/27 f°51

Au Port-Louis de l'Isle de France, ce 3 novembre 1770

Monseigneur,

Je suis lié intimement avec M. le Chevalier Desroches. Je rends justice à ses bonnes intentions et à son zèle pour le service du Roi. Depuis son arrivée dans cette île, je me suis fait un devoir d'applaudir et de concourir à tous ses projets, à l'exécution de tout ce qu'il m'a dit être vos volontés. Il a établi ici sans aucune contradiction de ma part le gouvernement purement militaire, suivant ses propres expressions. Je me suis même efforcé de croire avec lui que l'ordonnance pour la création des milices nationales avait annulé notre législation antérieure pour le gouvernement civil de ces îles. D'après les instructions très étendues, tant verbales que par écrit, qu'il m'a dit avoir reçues de vous et apportées ici. Je l'ai, avec une vraie satisfaction, laissé le maître absolu dans toutes les parties de l'administration : Finances, Marine, bâtiments civils et militaires, corvées, chemins, hôpitaux, Paroisses, Police, tout a été à sa disposition seule : J'ai vu tout cela avec plaisir et je le verrai de même tant que je serai ici, parce que j'aime sincèrement M. le Ch. Desroches et que je serais au désespoir de le laisser douter un seul instant du désir que j'ai de le voir content.

Mais, Monseigneur, permettez-moi de vous représenter très humblement que vos instructions, autant verbales que par écrit, données à M. le Ch. Desroches ne m'ont pas ôté le fâcheux titre de comptable ; que vos intentions ne sont sûrement pas de me rendre malheureux, moi et me famille, tout le reste de nos jours, en m'établissant comptable sans m'en laisser le pouvoir de pouvoir rendre des comptes conformes à ce que les ordonnances de Sa Majesté exigent de moi à ce titre. Le zèle de M. le Ch. Desroches l'emporte au point de ne permettre aucune des formalités exigées par les ordonnances pour toutes les dépenses qui se font ici. Nous ne faisons ni adjudication, ni devis, ni marché, suivant les formes prescrites. M. le Ch. Desroches prétend que toutes les formalités retardent le service et il a sans doute raison. Il m'a assuré vous en avoir écrit. Messieurs les Ingénieurs qui ne sont pas consultés sur les dépenses qui paraissent être de leur partie, ne se mêlent point des bâtiments qui se font à grands frais de tout côté sans leur aveu. Leur signature nécessaire pour la forme ne se trouvera dans aucune de nos dépenses en ce genre. Comment pourrai-je rendre des comptes ?

M. le Ch. Desroches, autorisé certainement par vos ordres que je respecte, emprunte pour lui-même à la caisse et fait prêter aux habitants de très grosses sommes. Vous sentez parfaitement, Monseigneur, que dans la circonstance où je me trouve, je ne puis que donner mon consentement à tout. Mais vous êtes trop juste pour me rendre responsable d'une gestion qui n'est dans mes mains que de nom, et dont un chef autorisé dispose absolument dans le fait.

Je vous supplie donc très humblement, Monseigneur, de vouloir bien obtenir les ordres du Roi pour la Chambre des Comptes d'approuver toutes les dépenses ordonnées par M. le Gouverneur général, sans les formes prescrites, depuis le 6 juin 1769, jusqu'à l'époque que vous jugerez convenable. Je serais moins inquiet sur ma reddition de compte si M. le Ch. Desroches voulait bien donner par écrit tous ses ordres pour les dépenses : mais l'amitié avec laquelle nous vivons ne me permet pas d'exiger de lui cette forme.

Je suis avec respect, Monseigneur, etc.

Poivre

* * *